

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 V 259 Vœu relatif au lancement d'une étude de plateforme multimodale dans le cadre de l'aménagement de la Zone d'aménagement concertée (ZAC) Bercy-Charenton.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que la Ville de Paris a lancé depuis quelques années la ZAC Bercy-Charenton de 63 hectares, qui intègre en son sein une partie des emprises ferroviaires ;

Considérant la délibération 2014 DU 1097, visant à étendre le périmètre de cette ZAC et à enrichir ses objectifs ;

Considérant que la Ville de Paris fait une priorité de l'amélioration de la qualité de l'air en réduisant la place de l'automobile dans la capitale, et réduisant la présence de transport par fret routier dans Paris intra-muros comme au niveau métropolitain ;

Considérant que la Ville de Paris, pour limiter le nombre de camions sur le territoire, projette de créer des centres logistiques dans chaque arrondissement parisien ;

Considérant que, dans cette approche de développement durable, le transport ferroviaire est le mode de transport le moins polluant avec le transport fluvial, et doit pouvoir jouer un rôle dans une conception de multimodalité ;

Considérant que, comme le précise la délibération, la ZAC Bercy-Charenton bénéficie d'une proximité avec le rail et le fleuve qui en fait un lieu stratégique pour la logistique urbaine, en particulier en vue de promouvoir une logistique du dernier kilomètre non diesel ;

Considérant que les infrastructures ferroviaires de Bercy-Charenton pourraient utilement être modernisées pour répondre à des enjeux environnementaux et de désaturation des axes routiers aux objectifs de la Ville de développement économique de Paris ;

Considérant que, pour l'heure, la dimension rail est insuffisamment prise en compte dans ces projets, alors que les avancées techniques actuelles en matière de fret ferroviaire permettent l'utilisation de matériels légers, non polluants et s'insérant bien dans le milieu urbain ;

Considérant l'incertitude du SYCTOM sur le projet de centre de tri impose à la Ville de réfléchir à de nouvelles utilisations sur le secteur Bercy - la Rapée, site à vocation ferroviaire ;

Considérant le besoin de rééquilibrage entre l'est et l'ouest de Paris et d'emplois durables et non délocalisables sur notre territoire ;

Sur la proposition de MM. Nicolas BONNET OULALDJ, Didier LE RESTE et des élu-e-s du Groupe Communiste – Front de Gauche,

Emet le vœu que :

Une étude soit réalisée afin de travailler à un projet industriel global autour d'une plateforme multimodale de logistique urbaine et de pénétrantes dans Paris intra-muros articulant la ZAC Bercy-Charenton, les infrastructures de transport ferroviaire et la Seine.